

ATTENTION, CHANTIER À VENIR!



Valorisation des résidus de **CRD**

CONSTRUCTION
—
RÉNOVATION
—
DÉMOLITION
—



Saviez-vous que plus du tiers des matières résiduelles générées au Québec proviennent des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)?

Voici quelques informations pour éviter que vos travaux deviennent des générateurs d'innombrables déchets.

EXEMPLES DE RÉSIDUS SECS

BARDEAU D'ASPHALTE

BRIQUE

GYPSE

BÉTON

BOIS

CIMENT

MÉTAUX

PLASTIQUES

Oui, oui...
les matériaux triés
coûtent souvent
moins cher à valoriser
que l'enfouissement!

LA HIÉRARCHIE DES 3RV-E SUR UN CHANTIER...



Les **3RV-E**, c'est l'ordre à privilégier dans les méthodes de traitement des matières, afin de minimiser les impacts négatifs.

COMMENT BIEN PLANIFIER SES TRAVAUX?

Voici quelques pistes de réflexion pour vous aider à bien planifier vos travaux :

- ✓ Privilégier l'achat de matériaux en vrac pour réduire les emballages;
- ✓ Privilégier les matériaux recyclés;
- ✓ Optimiser l'utilisation de vos matériaux neufs pour limiter les résidus;
- ✓ Choisir les matériaux les plus bruts, car ils seront plus faciles à recycler en fin de vie;
- ✓ Protéger les matériaux entreposés pour éviter les dommages;
- ✓ Faciliter le recyclage et la réutilisation en déconstruisant et en limitant la démolition;
- ✓ Retourner aux fournisseurs les matériaux non utilisés lorsque possible.

R ÉDUCTION À LA SOURCE

Limiter les résidus produits en faisant une bonne planification des travaux.

R ÉEMPLOI

Réutiliser les matériaux en bon état au lieu d'acheter du neuf ou acheter des matériaux récupérés. En déconstruisant, vous augmenterez vos chances d'y arriver.

R ECYCLAGE ET V ALORISATION

Le tri des matières est la clé afin d'économiser sur les coûts de traitement.

- À l'écocentre, les matières doivent être triées par catégorie. Pensez à les regrouper en catégorie avant votre arrivée à l'écocentre.
- Sur le chantier, les matières peuvent être triées directement, diminuant les coûts. Par contre, lorsque les matières sont envoyées pêle-mêle dans un conteneur vers un centre de tri spécialisé, une redevance sur le poids doit être payée, ce qui fait augmenter les coûts. Les matériaux secs vont y être triés afin de retirer ceux qui peuvent être recyclés ou valorisés.

É LIMINATION

Les matières pour lesquelles aucune valorisation n'est possible doivent être éliminées de façon sécuritaire et dans un lieu autorisé.

QU'EST-CE QUI N'EST PAS UN RÉSIDU DE CRD?

Quand on entreprend des travaux, en plus des résidus de CRD, on peut aussi se retrouver avec des matières recyclables, des encombrants, des électroménagers et des matières résiduelles dangereuses (MRD).

EXEMPLES DE **MRD**

BATTERIE DE PERCEUSE

PRODUIT NETTOYANT

TUBE FLUORESCENT

EXTINCTEUR

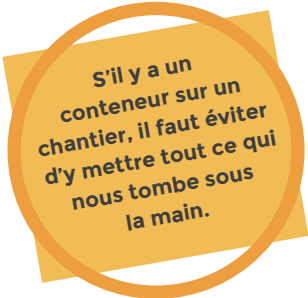
HUILE USÉE

PEINTURE

SCELLANT

SOLVANT

PILE, ETC.



S'il y a un conteneur sur un chantier, il faut éviter d'y mettre tout ce qui nous tombe sous la main.

Voici 3 bonnes raisons de ne pas mélanger n'importe quoi avec les résidus de **CRD** :

1 Les matières recyclables (papier et carton, contenants de plastique, de verre et de métal) peuvent être récupérées dans le bac bleu et recyclées.

2 Les encombrants et les électroménagers ne seront pas recyclés s'ils sont mélangés avec les résidus de CRD.

3 Les MRD sont dangereuses pour les travailleurs et l'environnement. Elles ne doivent pas être mises dans un conteneur de résidus de CRD. En plus d'y contaminer les autres matières, elles peuvent empêcher leur recyclage. Il faut donc impérativement les mettre à part.

PSST...

La collecte des encombrants est une solution de dernier recours. Dans bien des cas, les matières sont envoyées vers l'élimination.



POURQUOI DÉCONSTRUIRE PLUTÔT QUE DÉMOLIR?

Pour déconstruire, il suffit de procéder dans l'ordre inverse de la construction. La déconstruction débute donc par l'intérieur et se finit par l'extérieur.

On retire, étape par étape, les matériaux afin de mieux les trier, de les conserver pour les réutiliser ou de les recycler.

Bien qu'elle prenne plus de temps, la déconstruction peut coûter moins cher que la démolition, car elle évite certains coûts de traitement des résidus. Dans certains cas, elle peut même générer des revenus.

QUE DIT LA RÉGLEMENTATION?

Le Québec doit recycler et valoriser **70 %** des résidus de construction, rénovation et démolition d'ici 2023¹. D'où l'importance d'acheminer les résidus de CRD vers les centres de tri appropriés.

Objectif québécois :  **recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD d'ici 2023.**

Les règlements municipaux interdisent généralement que les résidus de CRD soient mis dans la collecte des déchets ou qu'ils soient brûlés. Il est donc de la responsabilité du propriétaire de veiller à la disposition adéquate de ces résidus.

POURQUOI VALORISER SES RÉSIDUS DE **CRD** ?

Les avantages de bien gérer les matières sur un chantier ou lors de travaux de rénovation résidentielle sont nombreux :

- ✓ Diminuer les coûts d'enfouissement;
- ✓ Participer à la réutilisation et la valorisation de matériaux;
- ✓ Diminuer les impacts environnementaux du projet;
- ✓ Être considéré dans l'obtention de certification (ex. : Novoclimat 2.0, LEED®, BOMA BEST®);
- ✓ Améliorer l'image de l'entreprise.

¹Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de réduction des déchets.

QUELLES QUESTIONS SE POSER OU POSER À SON ENTREPRENEUR?



Est-il possible de réemployer certaines matières (ex. : lavabo, fenêtre, brique, etc.)?

Est-il possible ou non de trier les résidus directement sur le chantier?

Oui. Cela va faciliter leur récupération par les écocentres.

Si vous louez un conteneur, informez-vous de la destination et assurez-vous qu'il va être acheminé vers un centre de tri de résidus de CRD reconnu.

Si l'entrepreneur repart avec vos matières, posez des questions pour savoir ce qu'il va en faire.

abcdesbacs.com
recyc-quebec.gouv.qc.ca

